

# Bulletin communal

## d'information no 48

Nant, novembre 2005

Au sommaire de ce bulletin automnal, vous trouverez tout d'abord un message particulier de la part du syndic au nom du conseil, puis les nouvelles de la vie communale. Il s'agit :

- I Résultats des votations fédérales du 5 juin.**
- II Résultat de la votation cantonale du 5 juin.**
- III Résultats de la votation fédérale du 25 septembre.**
- IV Résultat des votations cantonales du 25 septembre.**
- V Convocation à l'assemblée communale.**
- VI Informations diverses.**
- VII Mouvement au sein de la population.**

\* \* \* \* \*

### Message du conseil

L'année qui s'achève a été marquée sur le plan des investissements par quelques réalisations et travaux importants. Concernant la voirie, nous avons assaini le trottoir depuis le Péage jusqu'au pont de Sugiez, posé le tapis final sur le Chemin du Gor ou encore entrepris la rénovation de la Route du Pavy, profitant de l'installation des nouvelles conduites pour l'eau potable. La tuyauterie du réservoir de la Vau de Nant a été complètement rénovée et nous avons inauguré le samedi 15 octobre une magnifique place de skate au Chablais qui fait le bonheur des jeunes Vuillerains. Nous avons aussi acheté un nouveau véhicule pour la voirie, ainsi que du nouveau mobilier (chaises et tables) pour la grande salle.

Pourtant, le montant le plus important du budget des investissements 2005, celui qui concerne le début des travaux de la route d'accès à la zone d'activité et qui s'élève à 1,5 mio n'a pas été utilisé. En effet, suite à la mise à l'enquête, une opposition a été enregistrée et cette action a pour effet de retarder (considérablement) le début des travaux. Cette situation est très dommageable sous plusieurs aspects. Le premier concerne l'aspect démocratique. L'assemblée de commune, donc le peuple souverain, ayant voté le crédit de cette route à l'unanimité, il nous paraît essentiel qu'elle se fasse le plus rapidement possible, puisqu'elle répond à un besoin évident. Le deuxième point à relever concerne l'aspect économique, tant il est vrai que des travaux de cette envergure sont importants pour le maintien et le développement des entreprises de notre région. Un troisième aspect concerne la gestion financière de la commune puisque les liquidités prévues à cet effet ne sont pas utilisées et « dorment » sur un compte - courant. Finalement, sur le plan humain et sur celui de la qualité de la vie ce retard est préjudiciable, car cette route est prévue aussi pour délester tout un quartier d'habitation du trafic important généré en particulier par les poids - lourds. Nous espérons toutefois fermement que ces travaux pourront débiter au printemps prochain.

Concernant le budget de fonctionnement pour 2006, de fortes augmentations de charges sont à relever dans divers chapitres. La plus significative touche l'aide sociale qui passe de Fr. 191'600.-- en 2005 à Fr. 279'400.-- en 2006 soit une augmentation de 45,8 %. L'autre augmentation conséquente concerne la protection des eaux, plus spécialement notre part à la STEP de Montillier qui se monte à Fr. 224'000.-- par rapport à Fr. 161'000.--. Cette augmentation provient de la révision de la clé de répartition entre les communes tenant compte de la charge polluante qui entre pour 2/3 dans ce calcul. C'est la raison pour laquelle, afin d'équilibrer quelque peu ce chapitre, le Conseil communal appuyé par la commission financière propose à l'assemblée l'augmentation de 50 centimes du m3 d'eau usée.

D'autres informations concernant les budgets sont données plus loin dans ce bulletin. Le Conseil communal remercie les employés de l'administration, de la voirie et ceux de la conciergerie ainsi que tous les membres des diverses commissions pour leur travail et leur dévouement. Merci aussi à toute la population pour l'intérêt qu'elle porte aux affaires communales.

#### **I) Résultats des votations fédérales du 5 juin**

Electeurs inscrits	1179		
Bulletins rentrés	688		
Taux de participation	59 %		
	<u>oui</u>	<u>non</u>	
1. Accords bilatéraux dits de Schengen et Dublin	428	260	
2. Loi fédérale sur le partenariat	419	266	

#### **II) Résultats de la votation cantonale du 5 juin**

Electeurs inscrits	1160		
Bulletins rentrés	663		
Taux de participation	57 %		
	<u>oui</u>	<u>non</u>	
Loi sur l'exercice du commerce	467	196	

#### **III) Résultat de la votation fédérale 25 septembre**

Electeurs inscrits	1194		
Bulletins rentrés	651		
Taux de participation	54 %		
	<u>oui</u>	<u>non</u>	
Extension de l'accord sur l'extension de la circulation des personnes	419	232	

#### **IV) Résultats des votations cantonales du 25 septembre**

Electeurs inscrits	1174		
Bulletins rentrés	603/558		
Taux de participation	51/47 %		
	<u>oui</u>	<u>non</u>	
Bâtiment de l'école des métiers	524	79	
Loi sur les jeux	240	318	

#### **V) Convocation à l'assemblée communale.**

Tous les citoyennes et citoyens actifs de la commune du Bas-Vully sont convoqués en assemblée ordinaire le

**Mardi 29 novembre 2005 à 20.00 h.**

à la salle communale de Nant.

## **Ordre du jour**

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2005.**
- 2. Modification des statuts de l'association de communes de la STEP de la région de Morat.**
- 3. Modification de la taxe d'exploitation du règlement d'évacuation des eaux.**
- 4. Budget 2006 et rapports de la commission financière.**

**a) Budget de fonctionnement.**

**b) Budget des investissements.**

- Acquisition d'une pompe de 1ère intervention pour le service du feu
- Construction d'un pavillon scolaire pour 2 classes
- Etude d'une nouvelle école
- Terrain de sports du Chablais, aménagement de la place de parc
- Aménagement à l'hôpital de Meyriez
- Construction d'un trottoir du Château Burnier à l'Hôtel Richard
- Modification de l'éclairage public
- Achat d'un engin de levage pour la déchetterie
- Construction d'un chemin d'accès à la parcelle communale du Ch. du Chasseral
- Aménagement de la place de parc à Praz
- Construction d'une canalisation d'eaux pluviales à Sugiez
- Réfection de conduites d'eaux pluviales à Sugiez
- Télécommande des stations de pompage de l'évacuation des eaux
- Part d'investissement à la STEP de Montilier
- Vente d'un terrain en zone industrielle
- Vente d'un second terrain en zone industrielle
- Vente d'une terrain en zone constructible

**5. Octroi du droit de cité communal.**

**6. Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée, les statuts, l'avenant au règlement et le budget à adopter seront à disposition du public au local de vote 10 jours avant l'assemblée.

\* \* \* \* \*

Le conseil communal.

## **Informations**

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 02 mai 2005.**

Il ne sera pas lu mais mis à disposition des citoyennes et citoyens actifs, dix jours avant l'assemblée, au local de vote à Nant.

**2. Modification des statuts de l'association de communes de la STEP de la région de Morat.**

Cette modification vise en premier lieu à clarifier l'organigramme de l'association et à définir les compétences et la composition des divers échelons, tels l'assemblée des délégués, le comité et la direction. L'ancienne commission d'exploitation n'était pas mentionnée dans les statuts. En conséquence elle n'avait aucune compétence ni pouvoir. Elle est remplacée par la direction d'exploitation. Les attributions de celle-ci sont maintenant clairement définies dans les articles 17 et 20 à 22. L'article 23 règle le principe de la reprise d'installations communales

dans la propriété de l'association. Ce sera l'assemblée des délégués qui aura pouvoir de décision et d'approbation de la convention de reprise. A l'article 27 il est relevé que les communes sont responsables du contrôle du respect des conditions d'évacuation des eaux usées provenant des entreprises. Elles doivent tenir un cadastre des eaux industrielles.

En relation avec le financement de l'association diverses adaptations ont été rendues nécessaires par la modification de la loi sur les communes. Désormais il ne sera plus distingué entre les coûts d'exploitation et ceux d'investissement. En outre l'association renoncera à créer un propre fond de renouvellement, étant supposé que les communes membres en possède déjà un ! Les communes doivent apporter la preuve à l'association que leur fonds de renouvellement des installations tient compte de la part communale aux charges de l'association. L'article 32 traite de la clé de répartition. Celle-ci est calculée en fonction des équivalents hydrauliques et biologiques. Elle est actualisée en général tous les 3 ans. Hormis un toilettage général, telles sont les modifications essentielles apportées à ces statuts. Ils ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 5 mai dernier et doivent être ratifiés par les législatifs communaux.

### **3. Modification de la taxe d'exploitation du règlement d'évacuation des eaux.**

Les comptes du chapitre de l'évacuation des eaux de l'an passé ont bouclé avec un déficit de 109'000.- fr pour un total de dépense de 401'000.- fr. Pour les personnes suivant de près la gestion du ménage communal il est notoire que les services communaux tels la fourniture de l'eau potable, l'évacuation des eaux et l'élimination des ordures doivent tendre à équilibrer les coûts par le biais de la perception de taxes, cela selon le principe de causalité. Or suivant la tendance générale les coûts ne baissent point, au contraire ils s'accroissent de belle manière. A intervalles réguliers, la station d'épuration de Montilier fait procéder à des comptages des volumes apportés et à l'analyse de la charge polluante. Ces opérations se sont déroulées l'an passé et le résultat sert à établir la clé de répartition entre les communes membres. Or il en est ressorti que notre part passe de 11,16 % à 16.35 % ou de 135'000.- fr pour l'an passé à 224'000.- fr pour l'année prochaine soit une augmentation de 89'000.- fr. Les bases de calcul ont été vérifiées et il faut l'admettre à l'évidence, elles sont plausibles. C'est l'ancienne clé, calculée sur un court laps de temps, qui nous était trop favorable et surtout profitable durant quelques années. Le conseil communal se voit contraint de ne pas laisser croître le déficit de couverture de ce chapitre. Partant il propose à l'assemblée de relever la taxe annuelle d'utilisation, article 25 du règlement correspondant, de 1,50 fr à 2.- fr par m<sup>3</sup> d'eau consommée. Ce relèvement compensera à hauteur de 92'000.- fr le déficit abyssal creusé par cette nouvelle répartition. Malgré cette hausse substantielle le déficit de ce service demeure presque le même, légèrement supérieur à 2004, avec une somme de 113'000.- fr. Le conseil communal recommande vivement à l'assemblée d'accepter cette hausse dont le budget présenté tient compte.

### **4. Budget 2006 et rapports de la commission financière.**

<b>a) Budget de fonctionnement.</b>	<b><u>Charges</u></b>	<b><u>Revenus</u></b>
0) Administration	602'000.00	91'000.00
1) Ordre public	178'300.00	128'500.00
2) Enseignement et formation	1'617'300.00	36'000.00
3) Culte, culture et loisirs	142'800.00	36'000.00
4) Santé	680'200.00	5'000.00
5) Affaires sociales	1'040'900.00	1'000.00

6) Transports et communications	516'000.00	86'000.00
7) Protection de l'environnement	1'076'800.00	914'800.00
8) Economie	41'200.00	4'000.00
9) Finances et impôts	553'200.00	5'177'520.00
Totaux	6'448'700.00	6'479'820.00
<b>Bénéfice présumé</b>	<b>31'120.00</b>	
Balance	6'479'280.00	6'479'280.00

Le budget de l'an 2005 montre une stabilité étonnante avec une croissance d'une trentaine de mille francs par rapport à l'exercice précédent. Il faut cependant relever pour cet exercice l'absence d'amortissement comptable dans ce budget. L'an passé y figurait une somme de 100 mille francs. Y figuraient aussi des dépenses d'investissement, entre autres, un montant de 60 mille francs pour rénover l'ancienne maison de commune et un autre identique pour l'acquisition d'un nouveau mobilier à la salle polyvalente. Voilà des facteurs pour corriger l'image donnée. Ces sommes se retrouvent dépensées, pour l'essentiel par les affaires sociales 110 mille francs et la protection de l'environnement pour un montant d'environ 120 mille francs.

Du côté des recettes, il a été tablé sur des rentrées fiscales inférieure de 50'000.- fr à l'exercice en cours dont l'estimation était peut être trop optimiste au vu des comptes de l'année 2004. Cette estimation se base sur la statistique fiscale établie par le service cantonal des contributions. La capacité fiscale des contribuables, selon le prédit service, devrait s'accroître de 3 % par rapport à l'année de référence 2003. Un certain tassement de la capacité contributive des contribuables est cependant constaté. Cela est dû aux modifications de la législation fiscale cantonale, notamment l'augmentation des déductions sociales pour enfants, l'abandon de l'impôt minimum et la modification à la baisse du barème de base de l'impôt sur le revenu.

Tels sont les quelques points à relever de ce budget de fonctionnement. Les autres positions du budget sont liées au bon fonctionnement de la commune ou sont imposées par l'Etat sur la base de la législation en cours ou par des participations à des associations de communes. Les chapitres suivants montrent les progressions les plus substantielles, l'enseignement 3,78 %, les affaires sociales avec 12,18 %, la protection de l'environnement avec 10,06 %. La santé demeure cette fois stable. Ces quatre postes représentent à eux seuls le 68,5 % du budget.

Ce budget est équilibré et présente un bénéfice supposé de 31'120.- fr si la hausse de la taxe d'exploitation de l'épuration est acceptée. En cas de refus le budget se présentera avec un déficit de 60 mille francs ce qui est autorisé par la législation. La commission financière l'a examiné par le détail et recommande à l'assemblée communale de l'approuver tel que présenté.

<b><u>b) Budget des investissements 2006</u></b>	<b><u>Charges</u></b>	<b><u>Revenus</u></b>
<b>Service du feu</b>		
Acquisition d'une pompe de 1 <sup>ère</sup> intervention	55'000.—	
Subvention ECAB		10'000.—
<b>Instruction publique</b>		
Pavillon scolaire pour 2 classes	320'000.—	
Etude nouveau collège	20'000.—	

**Culte, culture, sports et loisirs**

Terrain de sports du Chablais, places de parc 80'000.—

**Santé**

Aménagement à l'hôpital de Meyriez 55'000.—

**Voirie**

Nouvel accès à la zone d'activités 1'000'000.—

Trottoir Château Burnier – Hôtel Richard 200'000.—

Modification de l'éclairage public 65'000.—

Achat d'un engin de levage 30'000.—

Route d'accès à la parcelle du Ch. du Chasseral 55'000.—

Place de parc à Praz 50'000.—

**Service des eaux**

Taxes de raccordement 100'000.—

**Epuration des eaux**

Construction d'une canalisation à Sugiez 35'000.—

Télécommande des stations 120'000.—

Réfection de conduites d'eaux pluviales à Sugiez 40'000.—

Part d'investissement à la STEP de Montilier 35'000.—

Taxes de raccordement 200'000.—

**Patrimoine financier**

Vente d'un terrain en zone industrielle 120'000.—

Vente d'un terrain en zone industrielle 65'000.—

Vente d'un terrain en zone constructible 120'000.—

**Totaux 2'160'000.-- 615'000.—**

Solde à financer 1'545'000.—

**- Acquisition d'une pompe de 1ère intervention pour le service du feu**

Le corps des sapeurs-pompiers Bas-Vully est bien équipé, l'unique point faible se situe au niveau de la première intervention en attaque intérieure et pour les feux ouverts de petite importance. Les exemples du feu au camping des trois lacs, du feu de camion à Sugiez, des débuts d'incendie à la gare de Sugiez et au bloc locatif à la Route Pré-du-Pont ainsi que les feux de broussailles sur le Mont et à Sugiez, ont conduit l'état-major à rechercher une solution. La variante choisie se veut rationnelle et adaptée aux besoins actuels tout en laissant des possibilités pour l'avenir. Ce nouveau moyen ne fait pas double emploi avec les moyens lourds qui nous viennent du centre de renfort et du véhicule du Haut-Vully. Nous proposons l'acquisition d'un dispositif d'extinction autonome avec réservoir d'eau, pompe pour une attaque rapide. Ce même engin permet d'augmenter la pression pour la suite de l'intervention, notre réseau d'eau ne fournissant qu'une pression moyenne de 4 bars, ce qui est insuffisant pour une attaque intérieure efficace dès le premier étage ainsi que pour la production de mousse. Ce dispositif serait monté sur une remorque et pourrait, le cas échéant, à l'avenir, équiper un véhicule. Ce dispositif très mobile, mais disposant cependant d'un rendement suffisant, est adapté à la configuration de notre commune qui comporte outre les campings, bon nombre de maisons de vacances parfois difficilement accessible pour le camion lourd du centre de renfort.

### **- Construction d'un pavillon scolaire pour 2 classes**

La progression démographique constante de notre commune implique périodiquement une adaptation des infrastructures communales. Après le service des eaux c'est au tour de l'école. Lors de la prochaine rentrée scolaire il faut impérativement mettre une salle de classe à disposition. Le conseil communal a réuni quelques solutions possibles. De la mise à contribution de l'ancienne école dite de Bellechasse à la construction d'annexes diverses au bâtiment actuel. La première solution a été écartée en raison de sa décentralisation, la seconde à cause des coûts en disproportion avec le gain du nombre de salles. En outre les deux solutions n'étaient finalement qu'un palliatif de durée limitée. Le conseil communal est parvenu à la conclusion de rechercher une solution à long terme, la vigne de la Battue n'avait-elle pas été achetée un peu dans cet objectif ? C'est donc dans la direction d'un bâtiment neuf que nous nous acheminerons. Mais l'aboutissement d'un projet de cette envergure requiert réflexion, planification et exclut toute précipitation. D'où l'idée, dans l'attente de la gestation du projet, d'installer deux pavillons mitoyens et démontables comprenant deux salles de classe de 86 m<sup>2</sup>. Ils seraient installés devant le préau à une distance de 7,5 m du collège. Le coût s'élève, mobilier compris, à 320'000.- fr. Au terme de leur utilisation ils pourraient être affectés ailleurs à une autre utilisation ou même vendus.

### **- Etude d'une nouvelle école**

Il n'y a rien de tel que le provisoire pour durer. Le dicton est connu. Afin de démontrer que la solution précédente ne devrait pas s'éterniser, il est question de 3 à 5 ans, le conseil communal a inscrit une somme de 20'000.- fr au présent budget pour l'étude d'un nouveau collège.

### **Terrain de sports du Chablais, aménagement de la place de parc**

La place de parc du terrain de sports a une superficie de 2'500 m<sup>2</sup>. Son revêtement est en gravier et à l'usage, de profonds sillons se sont par endroits creusés et que les intempéries ont tôt fait de transformer en une vaste pataugeoire. Cette situation n'est pas une carte de visite notamment pour les hôtes de l'extérieur et ne cadre pas avec l'excellence des installations sportives et annexes à disposition. La remise en état régulière est dispendieuse en travail et matériaux, donc onéreuse. Une solution durable ne passe que par un assainissement systématique. En d'autres termes, évacuer les eaux de surface par un réseau de canalisations à créer et pose d'un revêtement en dur. Le coût de ces travaux est estimé à 136'000.- fr. La part demeurant à charge de notre commune est de 80'000.- fr et c'est le montant inscrit au budget.

### **- Aménagement à l'hôpital de Meyriez**

Le nouveau concept hospitalier du canton de Fribourg a imposé de nouvelles tâches à l'hôpital de Meyriez. Pour cela des transformations et adaptations sont indispensables. Le 4<sup>ème</sup> étage sera restructuré pour un montant de 200'000.- fr et le pavillon d'accueil à l'entrée sera rénové pour un montant de 765'000.- fr. Ces dépenses ont reçu l'aval de l'assemblée des délégués. La part échéant à notre commune s'élève à 55'000.- fr.

### **- Construction d'un trottoir du Château Burnier à l'Hôtel Richard**

En admettant que dans le village du vieux Praz les piétons ont la possibilité de faire usage des ruelles arrières, toute la commune est dotée d'un trottoir. Seul fait exception le tronçon situé entre la Rue du Château et l'Hôtel Richard. Pour combler cette lacune et assurer la sécurité des piétons dans un secteur appelé à se développer, quartier dit du "Brégou", le conseil communal propose d'y construire un trottoir de 250 m de longueur, cela d'autant

plus que les emprises utiles sont en partie à disposition. Il faudra tout de même acquérir une surface de 150 m<sup>2</sup>. Ce projet va à l'encontre de celui de la commune du Haut-Vully, laquelle prévoit la construction d'un cheminement piétonnier depuis la maison de paroisse en direction de Praz. L'éclairage public sera uniformisé à celui existant à la Route Principale. Pour permettre de réaliser ce projet une somme de 200'000.- a été inscrite au budget.

#### **- Modification de l'éclairage public**

L'éclairage public actuel date d'une bonne vingtaine d'années pour les plus anciens candélabres. Il a été alors installé lors de la construction des trottoirs. Si la luminosité est incomparable avec ce qui existait auparavant, il faut admettre, en comparant avec l'éclairage de la Route du Pré-du-Pont, qu'elle pourrait être sensiblement améliorée. Pour y parvenir il est proposé de raccourcir les candélabres de 10 à 8 m et de les doter d'un nouveau luminaire plus économique d'une puissance de 100 W au lieu de 125 Watt. Pour effectuer la transformation des 80 candélabres bordant la Route du Péage et Principale jusqu'à Praz il en coûtera 65'000.- fr.

#### **- Achat d'un engin de levage pour la déchetterie**

Le conseil communal propose l'acquisition d'un élévateur. Ce véhicule servirait aux travaux de manutention au sein de la déchetterie communale. De plus, muni d'un godet particulier en lieu et place des fourches il faciliterait grandement le chargement du gravier utile à l'entretien des routes communales. Un montant de 30'000.- fr est inscrit au budget.

#### **- Construction d'un chemin d'accès à la parcelle communale du Ch. du Chasseral**

Là où le Chemin du Chasseral se coude en direction du Péage, un chemin est censé se diriger, en biais, en direction de la voie ferrée et, au passage desservir deux parcelles. Or ce chemin existe sur le plan mais n'est pas tracé sur le terrain. Comme ces deux parcelles vont certainement être vendues sous peu, il faut créer le moyen d'y accéder. (Voir plan plus loin) D'où la présente proposition du conseil communal de construire un chemin en dur de 85 m de long. Le coût en est estimé à 55'000.- fr.

#### **- Aménagement de la place de parc à Praz**

De par ses activités commerciales et son attrait touristique indéniable il est notoire que le village de Praz manque cruellement de places de parc, cela surtout en haute saison. Il n'est pas aisé d'estimer avec précision le besoin de places utiles aux activités multiples de cette localité. Sans grande analyse, il ressort que la création de nouvelles places pour assainir définitivement la situation souvent précaire est, si ce n'est illusoire, pour le moins hypothétique sans un investissement lourd. Malgré cela le conseil communal prévoit tout de même d'aménager la place du Haut-de-Praz. Celle-ci recevrait un revêtement et un marquage des places serait effectué. Ces opérations permettraient d'en améliorer légèrement la capacité. Une somme de 50'000.- fr est inscrite au budget.

#### **- Construction d'une canalisation d'eaux pluviales à Sugiez**

Lors de l'établissement du plan général d'évacuation des eaux l'état de l'ensemble des canalisations a été répertorié et leur défaut inventorié par degré de déficience. Or cette canalisation d'eaux pluviales, d'un diamètre de 30 cm, qui court sur une distance de 70 m du canal de la Broye en direction l'hôtel de l'Ours était classifiée en mauvais état et à réparer en priorité. La solution d'une nouvelle canalisation est cependant moins onéreuse. Un montant de 35'000.- fr est inscrit au budget pour l'exécution des travaux.

### **- Réfection de conduites d'eaux pluviales à Sugiez**

Là aussi le plan général d'évacuation des eaux avait démontré d'importantes carences aux canalisations d'eaux pluviales des Ruelles de la Poste et du Four. Profitant de l'opportunité des travaux de la Route du Pavy, notamment la pose d'un nouveau revêtement, le conseil communal propose de procéder à la réhabilitation de ces conduites d'eaux pluviales pour un montant de 40'000.- fr.

### **- Télécommande des stations de pompage de l'évacuation des eaux**

Modernisation des systèmes de commande entre les stations de pompage de l'épuration des eaux sur le territoire communal. Au cours de cette année des travaux de rénovation ont été effectués à la station de pompage du Chemin du Chablais et aux stations du Praz-Novy et de Nant. Au cours de ces travaux un câble de fibre optique a été posé depuis le terrain de sports jusqu'à la station de la Rue de la Gare à proximité du home. Là le coût des travaux de fouille a pu être réduit de manière notable en mettant à profit des travaux similaires engagés par l'Etat de Fribourg pour relier le centre de protection civile à Sugiez avec les établissements pénitentiaires de Bellechasse. Afin de poursuivre la liaison entre les diverses stations de pompage, notamment entre celles de la Rue de la Gare, des Petites Binnes et celle du Praz-Novy un crédit de 120'000.- fr est inscrit au budget.

### **- Part d'investissement à la STEP de Montilier**

Pour ses travaux de modernisation, notamment pour diminuer les odeurs désagréables répandues, la station d'épuration de Montilier prévoit des investissements de l'ordre d'environ 185'000.- fr. La part revenant charge de notre commune selon la clé de répartition en vigueur est de 35'000.- fr.

### **- Vente d'un terrain en zone industrielle**

La commune est encore propriétaire d'une dernière parcelle de terrain de 2'507 m<sup>2</sup> dans la zone d'activités située entre la Route du Pré-du-Pont et la Broye. Cette parcelle est enserrée entre les entreprises Gutknecht Events AG, TSM Perrottet AG et Société de navigation 3 Lacs SA. Un accès sur le terrain de cette dernière avait cependant été réservé. Il faut reconnaître que l'attractivité de l'endroit n'est pas des meilleures. Un intéressé s'était alors manifesté mais s'est désisté depuis. Les deux premiers voisins cités s'étaient recommandés de ne point vendre sans les avertir, manifestant ainsi un intérêt certain pour cette surface voisine. Devant les difficultés à trouver preneur le conseil communal leur a soumis une offre pour acquérir ces terrains, 1'624 m<sup>2</sup> pour la première société et 883 m<sup>2</sup> pour la seconde. Vu sa situation en îlot le conseil communal a admis qu'un effort pouvait être consenti au vu de cette situation et justifié par l'abandon de travaux d'équipement. Ceux-ci étaient estimés à 60'000.- fr et 20'000.- fr ont été effectués. L'économie est de 40'000.- fr ou d'environ 16.- fr par m<sup>2</sup>, montant qui peut être déduit du prix du m<sup>2</sup> usuel de 90.- fr. Le prix de vente a donc été fixé à 75.- fr par m<sup>2</sup>. Le conseil communal propose de vendre la parcelle de 1'624 m<sup>2</sup> à l'entreprise Gutknecht Events AG pour une somme de 121'800.- fr aux conditions habituelles.

### **- Vente d'un second terrain en zone industrielle**

Suite du chapitre précédent. Le conseil communal propose de vendre la parcelle de 883 m<sup>2</sup> à l'entreprise TSM Perrottet SA pour une somme de 66'225.- fr aux conditions habituelles.

### **- Vente d'un terrain en zone constructible**

La commune est propriétaire de la parcelle no 611 du registre foncier au lieudit "Derrière-Binnaz", à droite de la voie ferrée Sugiez – Anet, après la dernière maison. Ce terrain d'une contenance de 819 m<sup>2</sup> est situé en zone à bâtir dite de faible densité. N'y voyant à vue humaine aucune destination particulière à la communauté, le conseil communal avait manifesté sa volonté de s'en séparer. Après un appel d'offres au pilier public, c'est M. Denis Rügsegger à Sugiez qui a démontré sa volonté d'acquérir ce terrain. Le conseil communal en a fixé le prix à 150.- fr par m<sup>2</sup> soit 122'850.- fr. Il a été estimé par une agence immobilière. Ce prix est légèrement en dessous des prix usuels dans le secteur. Il tient cependant compte de la forme triangulaire tronquée du terrain, de la proximité immédiate de la voie ferrée, la présence de nombreux conduits et canalisations et de l'implantation en limite du bâtiment voisin. Ce prix est net avec les équipements techniques communaux inclus en limite de parcelle.

Selon le budget présenté, les investissements prévus pour l'an prochain sont de 2'160'000.- francs. Cette somme sera financée par l'encaissement, de taxes de raccordement, 300'000.- fr, la vente de terrains 290'000.- fr et le solde par l'emploi de liquidités et le bénéfice du compte de fonctionnement sans avoir recours aux crédits bancaires. Cette situation a pour corollaire que nous sommes certains que la charge des intérêts ne va pas croître l'an prochain. Aux taux actuels pratiqués et aussi surtout grâce à la diminution sensible de la dette durant l'année en cours, la charge financière annuelle de la dette a été estimée à 125 mille francs comme les comptes 2004 ou encore 25 mille francs plus bas que pour le budget en cours. Les amortissements obligatoires, 227 mille francs sont en diminution de 18 mille francs, la capacité des crédits disponibles autorisés par le département des communes n'étant pas utilisée entièrement.

La commission financière a examiné les investissements prévus par le conseil communal ainsi que leur mode de financement. Elle s'est déclarée solidaire des propositions de l'exécutif, souscrit entièrement au budget présenté et en recommande l'adoption par l'assemblée communale.

### **5. Octroi du droit de cité communal.**

M. Ferruccio Regini est né le 19 octobre 1940 et est de nationalité italienne. Il est arrivé en Suisse en 1964 et habite notre commune depuis le 20 janvier 1983. Il avait sollicité d'acquérir le droit de cité helvétique. Pour cela il devait trouver une commune et c'est à la nôtre qu'il a pensé. Le requérant habite à la Route de Chaumont depuis son arrivée mais peu le connaitre tant il se fait discret. Il est marié et père d'une petite fille Suami née le 13 mai 2002. Le candidat, de religion catholique romaine, parle aisément le français. Le conseil communal ne voit aucun argument pour écarter sa candidature. Partant il recommande d'accorder le droit de cité de la commune du Bas-Vully au requérant et à sa fille.

### **6. Divers.**

## **VI) Information diverses**

### **Paiement de l'impôt communal.**

La perception des acomptes de l'impôt communal 2006 sera proposée en 10 tranches. Les montants seront calculés sur la base de l'année 2003. L'échéance du premier acompte de

l'année en cours sera désormais toujours fixée au 30 juin. La possibilité de l'acompte unique demeure. Il est rémunéré d'un intérêt et est perçu à la première échéance.

Le décompte final de l'impôt 2005 sera perçu en 2006 lorsque votre déclaration fiscale sera remplie, envoyée et finalement taxée. Le service cantonal des contributions enverra les avis de taxation au fur et à mesure de leur rentrée et de leur traitement. Partant, la facturation qui en découle se répartira tout au long de l'année. Pour les uns au début, pour les autres plus tard et même à la fin. En vue de maintenir une égalité de traitement, une **échéance** compensatoire a été fixée au 30 avril pour l'impôt cantonal et au 31 mai pour l'impôt communal.

En d'autres termes, chaque contribuable devra avoir payé l'impôt dû à cette date, même en l'absence de taxation. Les contribuables dont le revenu a cru de façon sensible sont priés d'employer le bulletin de versement vierge joint aux acomptes et de procéder à un versement volontaire compensatoire. Lors de la facturation finale, celui qui aura trop payé à l'échéance du 31 mai recevra un intérêt rémunérateur et celui qui n'aura pas assez versé devra s'acquitter d'un intérêt de retard.

\* \* \*

## **Information sur la qualité de l'eau**

Conformément à l'article 275d de l'ODAI (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

*Qualité microbiologique et chimique :*

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

*Dureté totale de l'eau :*

La dureté totale de l'eau varie de 15 à 30° F (degrés français). Les valeurs les plus élevées sont mesurées durant la période hivernale. A cette période de l'année, l'apport de nos sources s'accroît.

*Teneur en nitrate :*

La teneur en nitrate varie entre 6 et 30 mg/l. La tolérance légale est 40 mg/l

*Provenance de l'eau :*

L'ABV (Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel. Elle couvre environ les deux tiers de notre consommation, le solde provenant de nos propres sources situées à la Vaux de Praz, au Val Florenche et en Vaillet.

*Traitement :*

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

*Adresse pour renseignements complémentaires :*

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV est également à votre disposition à l'adresse [www.a-b-v.ch](http://www.a-b-v.ch).

\* \* \*

## **Accès aux hydrantes**

Une hydrante est d'utilité publique ... ne la cachez donc pas derrière un buisson, évitez aussi qu'une plante luxuriante ne la recouvre !!! Lorsque qu'un feu menace, toutes les secondes sont précieuses. Plus vite le pompier repérera l'endroit où brancher son tuyau, plus vite l'eau jaillira de sa lance. Des biens et des vies seront peut-être épargnés. Un accès sans encombre permettra au pompier de travailler et de manipuler l'hydrante dans de bonnes conditions. Les hommes du feu vous remercient d'avance de bien vouloir respecter ces quelques remarques.

## Réception des nouvelles et nouveaux citoyens

Le conseil communal a reçu officiellement les citoyennes et citoyens ayant atteint leurs 18 ans cette année lors d'une manifestation particulière qui s'est déroulée le vendredi 11 novembre. Pour marquer leur entrée dans la vie civique, une petite attention leur a été remise. Il s'agit de:

Mlle Meier Olivia, Nant  
M. Guillod Philippe, Praz  
M. Seilaz Jérôme, Sugiez  
M. Guillod Fabien, Sugiez  
M. Hutmacher Roger, Sugiez  
M. Schär Pablo, Sugiez  
Mlle Herren Fabienne, Sugiez  
M. Affourtit Christiaan, Sugiez

Mlle Herren Tina, Sugiez  
M. Meuli Elio, Sugiez  
Mlle Ratschiller Linda, Sugiez  
M. Sarbach Roman, Sugiez  
Mlle Longobardi Jenny, Sugiez  
M. Chun Sothys, Sugiez  
M. Marko Dimitri, Sugiez

\* \* \*

## Ordures et déchets

LE PLAN DE RAMASSAGE DES DÉCHETS EST DISPONIBLE SUR LE SITE : [WWW.HALDIMANNAG.CH](http://WWW.HALDIMANNAG.CH)

### Collecte des matières organiques

Le service de ramassage des matières organiques sera maintenu à un intervalle de deux semaines durant la période hivernale du 1er décembre au 31 mars 2006. Les dates de ramassage seront les suivantes:

12 et 27 (*mardi*) décembre, 09 et 23 janvier, 06 et 20 février, 06, 20 et 27 mars, ensuite reprise de la collecte chaque semaine.

### Collecte des déchets ménagers

#### Modifications des dates d'enlèvement 2006:

Mardi 03 janvier	<i>en lieu et place du</i>	lundi 02 janvier
Mardi 18 avril	<i>en lieu et place du</i>	lundi 17 avril (Pâques)
Mardi 06 juin	<i>en lieu et place du</i>	lundi 05 juin (Pentecôte)
Mercredi 27 décembre	<i>en lieu et place du</i>	lundi 25 décembre (Noël)

\* \* \*

## Murs, clôtures et plantations

Ci-après quelques indications extraites de la législation cantonale sur les routes à l'intention des propriétaires fonciers.

**Les murs de clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 165 cm du bord de la chaussée le long des routes cantonales et communales.**

Les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 165 cm du bord des routes publiques. En outre, elles ne doivent pas s'élever plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée et doivent être taillées avant le 1er novembre.

***En cas d'accident dû à la mauvaise visibilité découlant du non respect des normes précitées, la responsabilité des propriétaires fonciers est engagée.***

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à une hauteur de 5 m.

## Camps de ski de l'école primaire - recherche de bénévoles

Cette année, les élèves de 3ème à 6ème primaire iront en camp de ski à Siviez. Vu leur nombre élevé, ils seront répartis en deux camps successifs, du 23 au 27 janvier et du 30 janvier au 3 février 2006. Pour encadrer et préparer les repas de ces 50 à 60 élèves, il faut du monde !

Les enseignants et la commission scolaire sont à la recherche de bénévoles pour la cuisine (3-4 personnes chaque semaine) et comme moniteurs de ski ou snow-board (surtout la 2ème semaine). Des parents se sont déjà annoncés, mais il manque encore plusieurs personnes.

Vous avez un peu de temps à donner pour les enfants ?

Vous voulez leur faire partager les joies de la glisse ?

Vous voulez leur mijoter de bons petits plats ?

Alors n'hésitez pas à vous annoncer auprès d'un enseignant, d'un membre de la commission scolaire, ou en téléphonant à l'école de Lugnorre (026 673 21 97). MERCI !

\* \* \*

## Bibliothèque du Palet Roulant ... cinq ans déjà !!!

Vous la connaissez sûrement.

Vous la fréquentez occasionnellement ou assidûment !

Peut-être ne l'avez-vous pas encore visitée.

Alors, il faut y remédier sans tarder.



La bibliothèque du Palet Roulant

vous propose des milliers d'ouvrages passionnants.

Elle accueille petits et grands :

le lundi entre 18h et 20h,

le mardi et le jeudi entre 15h et 17h.

**Durant les vacances scolaires**, il y a une réduction d'horaire : ouverture unique, le lundi entre 18h et 20h.

Bibliothèque du Palet Roulant

Rte Principale 69, 1786 Nant

Tél. 026 673 10 10



**Pendant les Fêtes de fin d'année, le service de prêt ne sera ouvert que les mardis 27 décembre 2005 et 3 janvier 2006 de 15h00 à 17h00.**



\* \* \*

## Piscine

Il est rappelé que grâce à la contribution de notre commune aux coûts d'exploitation de la piscine de Morat, annuellement environ 10.- fr par habitant, les ressortissants du Bas-Vully ainsi que les écoles bénéficient d'une remise de 10 % sur les prix des abonnements.

\* \* \*

# TELETHON

TELETHON ACTION SUISSE

Soutenez la lutte contre les maladies neuromusculaires ainsi que les maladies génétiques graves en venant nous rendre visite le

**Samedi 3 décembre 2005 de 9h00 à 19h00  
au local des pompiers à Sugiez.**

Dès 9h00, cafés-croissants

11h00, apéro Concert avec la Fanfare l'Avenir du Bas-Vully

16h00, soupe aux pois et venue du St-Nicolas

Durant toute la journée, animations pour les enfants, pizzas, pommes frites.

Se recommandent : les sapeurs pompiers du Vully

\* \* \*



## DANSE TRADITIONNELLE

Savez-vous qu'au Vully un groupe de danse traditionnelle existe depuis 23 ans !

Bouger, se faire du bien, rencontrer d'autres personnes, passer de bons moments de gâité et d'amitié tout en entraînant votre sens de l'équilibre, de l'orientation et votre mémoire : c'est ce que nous proposons à toutes personnes dès 60 ans durant la saison hivernale.

Vous découvrirez le plaisir de la danse traditionnelle. Vous voyagerez en Grèce, Roumanie, Russie, Israël, Angleterre, les pays nordiques et les USA, en nous rejoignant

**à la maison de paroisse à Môtier le lundi de 14.30 h. à 16.00**  
pour le prix de Fr 6.- la leçon (*la première leçon est gratuite*)

PORTE OUVERTE tous les lundis !

Pas de connaissances préalables nécessaires, on apprend en dansant.

Sens du rythme souhaité.

La monitrice : Marie-Claire Jendly – Sugiez, 026 673 13 10

*Si des personnes plus jeunes, qui auraient un peu de temps à consacrer aux aînés, seraient intéressées à suivre une formation de moniteur-trice de danse traditionnelle, elles peuvent obtenir les renseignements auprès de Pro Senectute Fribourg, 026 347 12 40*

\* \* \*



## Service de déclaration d'impôt pour les 60+

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?  
Nous pouvons vous aider.

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir de janvier à avril 2006, votre déclaration d'impôt par un expert, dans votre région. **Cette offre s'adresse exclusivement aux aînés de 60 et plus.**

Coûts de ce service :

Une déclaration d'impôt standard coûte Frs. 50.-

Les bénéficiaires de prestations complémentaires paient Frs. 30.-

L'encaissement s'effectue sur place, dès l'établissement de la déclaration d'impôt.

Renseignements et rendez-vous :

PRO SENECTUTE FRIBOURG

Claudia Dietrich, responsable PS Service

Siège et centre d'information

Nos heures d'ouverture : Lu – Ve, 8.30-11.30 / 13.30-16.30 h

\* \* \*

## **Quelques nouvelles de Roumanie...**

Comme chaque année, nous sommes heureux de vous faire parvenir quelques nouvelles de nos partenaires roumains membres de l'association "Le Triangle de l'Amitié".

Son président, Constantin Mihalcea (Tica) nous fait part des principales difficultés qu'il rencontre dans la gestion de cette association. Pour rappel, cette association, formée de personnes du terrain, gère les dons et le matériel que nous leur apportons. La législation en cours lors de sa fondation (1994) exigeait une gestion professionnelle, au même titre que toutes associations à but lucratif: code fiscal, comptabilité, contrôle, taxes... D'autre part, selon la législation en vigueur actuellement en Roumanie, le commanditaire de travaux en est responsable jusqu'à la fin de ceux-ci. Cette responsabilité s'étend jusqu'aux accidents de travail des ouvriers ainsi qu'aux éventuelles conséquences dues aux travaux... C'est très lourd, trop lourd pour un groupe de bénévoles ! . Le champ d'action de l'association va se limiter désormais au matériel scolaire (achat-entretien), à l'amélioration des conditions des élèves (fournitures scolaires), à l'apport de matériel pédagogique (informatique), à l'entretien et à l'élaboration de places de jeux et de places de loisir pour les jeunes et à l'aide matérielle aux familles nécessiteuses. C'est donc avec satisfaction que nous pourrons poursuivre notre action. Le sérieux et l'engagement des responsables est pour nous un signe d'encouragement pour la suite de nos actions...

L'école maternelle "Liliane Javet" est toujours en très bon état et la place de jeux réalisée par les jeunes de la Caverne en été 2004 est bien utilisée. L'école d'Izvorul Dulce est en très mauvais état. Le toit nécessite une révision complète, de l'eau s'infiltre dans les murs et pourrit les structures. Le travail de remise en état relève d'un très gros oeuvre que Tica et son association refusent de prendre en charge (voir les raisons plus haut). L'école de Dealul Viei a été entièrement restaurée grâce à notre financement. Le groupe sanitaire sera reconstruit grâce aux fonds que nous leur avons apportés. Depuis la rentrée scolaire, Tica a été désigné directeur de l'école de Merei qui regroupe dans ses dix salles, les élèves de tous les degrés de l'école obligatoire: EE-Primaire-CO. Cette construction est en état de décrépitude avancée. Aucune réfection n'a été faite depuis très longtemps. Nous n'y sommes jamais intervenus car cette école était placée sous la responsabilité d'une directrice peu encline à s'investir dans les conditions de travail des élèves et des enseignants. Pour parer au plus pressé, le nouveau directeur a fait appel à une importante entreprise de la commune qui emploie de nombreux parents d'élèves pour financer des travaux indispensables afin que l'encre ne gèle pas dans les plumes durant l'hiver! La tâche sera grande et c'est tout naturellement vers ce projet que nous porterons désormais nos priorités. L'idée d'un transport de matériel scolaire en été 2006 fait son chemin. Vous serez informés en temps voulu.

Nous restons persuadés que notre rôle de partenaire est des plus utiles ne serait-ce que pour donner un exemple là-bas, en Roumanie, mais aussi ici dans le Vully. Nous sommes d'une manière ou d'une autre responsable d'autrui. Grâce à vous, grâce à votre générosité sans faille, l'association Vully-Roumanie peut entrevoir l'avenir avec sérénité. Les besoins sont immenses et notre motivation sans réserve.

Association d'Entraide Vully-Roumanie, p/a Mme Anne-France Stauffacher, Rte du Lac  
101, Case postale 18, CH-1787 MÔTIER-VULLY, CCP: 17-2394-0

**Merci à tous de tout cœur!**

- Comme chaque année, nous serons présents au marché de Noël de Mur le dimanche 18 décembre.
  - Visitez notre site Internet: <http://vully-roumanie.levully.ch>
- Au nom de l'association : Michel Jaquier

\* \* \*

## Ouverture du bureau communal

Le bureau communal est ouvert de **7.30 h à 11.00 h les lundis, mercredis et vendredis et le mardi de 16.00 h à 18.00**. Il va sans dire qu'en cas d'empêchements ou pour des cas urgents vous pouvez appeler au no de téléphone 026 673 90 40 afin de convenir d'une heure plus opportune.

*Durant les fêtes de fin d'année, le bureau sera fermé du jeudi 23 décembre au 7 janvier.*

\* \* \*

## VII) Mouvements au sein de la population

### Départs

Mme Bruderer Mirjam à Brügg	M. Frutiger Stefan à Anet
Mme Scheidegger Marianne à Anet	M. Fernandes Manuel et son épouse à Morat
Mme Chenaux Gwendoline à Gisiviez	Mme Haymoz Rita à Prilly
M. Häfliger Peter et son épouse à Montilier	M. Limoeiro Rouxinol Ricardo à Bienne
Mme Araujo Mendes Angela à Bienne	Mme Herren Melanie à Courlevon
M. Almeida Carlos et son épouse au Portugal	M. Vieira Julio et son épouse à Courtepin
Mme Branco Soares Virginia à Courtepin	M. Halicki Adam et sa famille à Bolligen
Mme Haldimann Corinne à Bâle	M. Lüthi Jan à Faoug
Mmes Del Sarto Muriel, Claire et Elisa en Italie	M. Silva Fontes Filipe à Meyriez
M. Mengis Mathias à Walkringen	Mme Bruderer Franziska et sa fille à Walkringen
M. Aeby Patrick à Morat	M. Aguado Pablo à Fribourg
M. Gurzeler Patrick à Bulle	M. Martins de Paiva Marcelo à Berne
Mme Rolli Swapna et sa fille à Adelboden	M. Straub Pierre à Adelboden
M. Bula Alain à Courgevaux	M. Kauer Heinz à Vallamand

### Naissances

Le 18 avril 2005	Rolli Shania, fille de Swapna et Pierre
Le 08 mai 2005	Simoncelli Mathilde, fille de Véronique et Virgilio
Le 08 mai 2005	Pellet Thoma, fils de Sophie et Didier
Le 02 juin 2005	Paganotto Luca, fils de Yvonne et Flavio
Le 08 juillet 2005	Scheidegger Carlos, fils de Hue Dao et Federico
Le 10 juillet 2005	Schmutz Lena, fille de Jeanne et Dominique
Le 26 juillet 2005	Trüssel Delia, fille de Rebea et Thomas
Le 05 août 2005	Rohrbach Stanislas, fils de Nathalie et Gilles
Le 16 août 2005	Rachdi Chaima, fille de Catherine et Fathi
Le 18 septembre 2005	Ceppi Rebecca, fille de Sarah et François
Le 26 septembre 2005	Zulbeari Emir, fils de Zeljidze et Sefedin
Le 20 octobre 2005	Perrottet Jessica, fille de Nadja et Nicolas
Le 27 octobre 2005	Siffert Ben, fils de Sandra et Benoît
Le 08 novembre 2005	Perina Timo, fils de Franziska et Franco

### Décès

Le 09 mai 2005, Mme Noyer Renée, 1914, Nant
Le 11 juillet 2005, M. Ulrich René, 1949, Sugiez
Le 17 juillet 2005, M. Burnier René, 1920, Nant
Le 02 septembre 2005, Mme Hostettler Josiane, 1962, Sugiez

Le 29 septembre 2005, M. Knobel Werner, 1924, Nant  
Le 09 novembre 2005, M. De Longhi Silvio, 1959, Sugiez

## Arrivées

Mme Duft Susanne, Rte du Pré-du-Pont 47 à Sugiez  
M. Simoes Melo Alexandre et son épouse Sandra, Rte du Pré-du-Pont 19 à Sugiez  
Mme Eichenberger Sabrina, Rte Principale 120 à Praz  
M. Bôle Jean-Louis, Rte Principale 137 à Praz  
M. Wehrli André, Ch. de la Broye 4 à Sugiez  
Mme Binz Margareta, Rte Principale 137 à Praz  
M. Marti Walter et sa famille, Rte des Etreys 1b à Nant  
M. Flütsch Christian, Rue de la Gare 5a à Sugiez  
M. Monteiro Rocha Gaspar et sa famille, Rte de Chaumont 27 à Sugiez  
Mme Frei Ursula, Ch. de la Broye 6 à Sugiez  
Mme Wehrli Nadja, Ch. de la Broye 4 à Sugiez  
Mme Wyss Natalie, Ch. de la Broye 6 à Sugiez  
M. Voûte Gunnar, Rte Principale 23 à Sugiez  
M. Stalder Robert, Imp. des Fougères 8 à Sugiez  
M. Schmid Roland, Rue de la Gare 2 à Sugiez  
Mme Maillard Christine, Ch. du Pré-du-Péage 8 à Sugiez  
M. Berney Sébastien, Rte du Péage 20 à Sugiez  
Mme Backman Nina, Rte de Chaumont 11 à Sugiez  
Mme Neel Christelle, Imp. des Fougères 8 à Sugiez  
M. Gerber Alexandre, Rte de Chaumont 39 à Sugiez  
M. Meier Roland et sa famille, Rte Principale 140a à Praz  
Mme Phan Laurent Thi, Rue du Château 10 à Praz  
Mme Cimber Schudel Ruth, Ch. du Péloset 2 à Praz  
M. Charpié Théodore, Ch. du Péloset 2 à Praz  
M. Vucinic Niksa, Rte Principale 88 à Praz  
M. Jean-Richard-dit-Bressel Florian, Rte des Etreys 1a à Nant  
Mme Besson Aline, Rte des Etreys 1a à Nant  
M. Rüdlinger Guido, Ch. de la Broye 2 à Sugiez  
Mme Stalder Theresia, Imp. des Fougères 8 à Sugiez  
M. Auberson Patrik, Ch. des Mouettes 10 à Sugiez  
Mme Scheidegger Marianne, Ch. des Mouettes 10 à Sugiez  
M. Gaillet Raphaël et son épouse Marlise, Rte du Pavy 38 à Nant  
Mme Blaser Doris, Rte de Chaumont 10 à Sugiez  
M. Perrottet Pierre, Ch. de la Tour de Chêne 10 à Sugiez  
Mme Schwab Mira, Rte de l'Industrie 5 à Sugiez  
Mme Richard Anzhela, Rte Principale 28 à Sugiez  
M. Schnyder Remo, Ch. du Péloset 4 à Sugiez  
M. Sangiorgio Michele et sa famille, Ch. des Liserons 13 à Sugiez  
M. Franz Samuel et sa famille, Rte du Péage 20 à Sugiez  
Mme Herren Meixner Ruth, Rte de Chaumont 33 à Sugiez

\* \* \* \* \*

La population du Bas-Vully s'élève à 1'821 habitants soit une augmentation de 54 habitants depuis l'an passé. Les saisonniers ne sont pas compris dans ce chiffre. Elle se répartit entre les villages de la façon suivante : Sugiez 1'264, Nant 228 et Praz 329.

\* \* \*

***Le conseil communal ainsi que le personnel souhaitent à chacun de joyeuses fêtes de fin d'année et présentent leurs vœux les meilleurs pour l'an 2006.***